



16ème législature

Question N° : 11876	De M. Guillaume Vuilletet (Renaissance - Val-d'Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Concernant la nécessité de recruter du personnel infirmier	Analyse > Concernant la nécessité de recruter du personnel infirmier.
Question publiée au JO le : 03/10/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention concernant la nécessité de repenser les méthodes de recrutement du personnel soignant infirmier. Une étude récente révèle que seulement 61 % des élèves parviennent à décrocher leur diplôme après trois années de formation. Les raisons de cette situation sont diverses, allant des conditions de travail très exigeantes aux contraintes financières en passant par des difficultés d'orientation. Il est inquiétant de constater qu'environ 30 % des élèves abandonnent en cours de formation et que seuls 55 % d'entre eux parviennent à effectivement intégrer le domaine professionnel. Cette situation revêt une urgence particulière dans la mesure où il manquerait environ 60 000 infirmiers selon le syndicat national de la profession. Outre le fait que les stages représentent souvent une grande source de stress pour les apprentis infirmiers, souvent les problèmes financiers auxquels ils sont confrontés les poussent à renoncer à leurs études. En effet, les indemnités de stage sont nettement moins élevées que celles perçues par d'autres étudiants. Actuellement, lorsqu'un étudiant interrompt sa formation, il dispose de cinq ans pour reprendre ses études. Or aujourd'hui, des étudiants ayant interrompu leurs études depuis plus de cinq ans manifestent leur volonté de reprendre leur vocation. M. le ministre envisage-t-il de réévaluer ce délai afin de permettre à des étudiants qui possèdent déjà de solides bases de reprendre leurs études d'infirmiers même après une pause de cinq ans ? Enfin, il lui demande s'il serait possible de proposer à ces étudiants volontaires qui possèdent déjà de solides bases et ont validé des stages de première et deuxième année, de suivre un *cursus* accéléré (d'une durée de 1,5 an au lieu de trois) afin de combler les places vacantes en troisième année dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) à travers toute la France.